



**MAIRIE D'AGRIS**  
**22, place du Bourg**  
**16110 AGRIS**

Casque Celte  
4ème S. av. J.C.

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 JANVIER 2024**

Étaient présents Mmes et MM. les conseillers municipaux :

Mmes HENCHOZ Sandrine, MOREL Corinne, PERONNE Christine,

MM BENITO Raymond, HAZEVIS Thierry, LOAËC Pierre, PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe, ZANDVLIET Philippe

Absents excusés :

MMES CAPPE Adeline, PAILLOT Blandine, PORTIER Morgane  
M. GOURSSAUD Dimitri a donné procuration à M. ZANDVLIET Philippe

Secrétaire de séance : PERONNE Christine

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

### **1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2023**

Le compte-rendu de réunion du 8 décembre 2023 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

FAVORABLE : 9	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

### **2- PERSONNEL COMMUNAL « gestion des absences à l'école »**

Suite à un entretien téléphonique avec le SGC de Confolens, il s'avère qu'une délibération du 16 février 2018 répond à notre préoccupation.

« autorise le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi que pour répondre, lorsque les besoins du service le nécessitent, à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

- précise qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,

- demande de prévoir à cette fin l'inscription au budget des crédits prévisionnels nécessaires. »

L'objet est donc retiré de l'ordre du jour.

### **3- GESTION DU PERSONNEL « effectif au 1er janvier 2024 »**

- **Présentation de l'effectif municipal au 1er janvier 2024 :**

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières. Il intègre les agents titulaires ou non titulaires sur emplois permanents, ainsi que les emplois de droit privé (contrats aidés, service public industriel et commercial, apprentissage) soumis aux règles de droit privé, et les agents non titulaires (saisonniers, remplacements...) au 1er janvier 2024.

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Grade	Statut	Poste	Temps complet (TC) Temps non complet (TNC)	Durée
Administrative	Adjoint administratif	C	Principal 1ère classe	Titulaire	1	TC (secrétariat)	35h CDI
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	Titulaire	1	TNC (Sces techniques)	20h CDI
		C	Adjoint technique	Contractuel	1	TNC (Sces techniques)	*35h CDI
		C	Adjoint technique	Contractuel	1	TNC (école)	30h CDI
		C	Adjoint technique	Contractuel	1	TNC (école)	23h CDI
		C	Adjoint technique	Contractuel	1	TNC (APC)	15h CDD
		C	Contrat aidé	PEC	1	TNC (Sces techniques)	28h CDD

Mise à Disposition: Adjoint Administratif Principal 1ère classe Catégorie C TNC: 12 heures (secrétariat)

\* Le CDI de Julien DEPUSET débute le 13 février 2024

À l'école 2 agents SIVOS 28h/semaine annualisé

## • ÉCOLE

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a attribué à un enfant de la classe primaire une aide humaine individuelle (notification de décision du 07/12/2023). L'Éducation nationale a donc mis une personne dans la classe pour répondre à son besoin d'accompagnement.

À la demande de la maman, de l'équipe pédagogique et éducative, un accompagnement serait nécessaire durant le temps périscolaire de la cantine.

Pour répondre favorablement à cette demande, nous avons pris contact avec l'Éducation nationale et Madame Christine GREGOIRE, AVS qui accompagne l'enfant dans la classe. Celle-ci a donné son accord pour effectuer cette mission de 12 h à 13 h à la cantine. La mise en place peut être effectif dès lundi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- émettent un avis favorable pour recruter Madame Christine GREGOIRE dans le cadre d'un CDD pour Accroissement Temporaire d'Activité 3h/semaine annualisé du 22 janvier au 07 juillet 2024.

- autorisent le maire à signer tout document relatif à cet objet.

<b>FAVORABLE : 8</b>	<b>ABSTENTION : 2</b>	<b>DÉFAVORABLE : 0</b>
----------------------	-----------------------	------------------------

## 4- SUBVENTIONS « voyages scolaires »

Par un courrier daté du 22 décembre 2023, la MFR de La Péruse sollicite une aide financière pour les élèves domiciliés sur notre commune et qui participeront à un séjour du 23 au 26 avril 2024. Le coût du voyage est de 200 € dont 150 € à la charge de la famille.

Le Conseil municipal retient l'ensemble des critères suivants pour l'octroi d'une subvention pour un voyage scolaire :

- Établissement scolaire public et privé,
- Niveau d'enseignement (collège, lycée d'enseignement général et technologique),
- Enfants domiciliés dans la commune,

- 1 subvention par année scolaire,
- 50 € jusqu'à la fin du mandat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour attribuer une subvention de 50€/élève, sous les conditions énoncées ci-dessus, par une écriture à la section de Fonctionnement au compte 6574.

Élèves : FORTIN Thiméo, GABRY Emma

<b>FAVORABLE : 10</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>	<b>DÉFAVORABLE : 0</b>
-----------------------	-----------------------	------------------------

#### 5- RÉCOMPENSE JEUNE STAGIAIRE

Notre collectivité a signé une convention pour un stage d'initiation, du 8 janvier au 16 février 2024 avec une stagiaire qui effectue ses études à la MFR de Saint-Projet.

Une simulation fait ressortir le résultat suivant pour 16 jours, 6 heures/jour soit (96 heures) x 4,35 € = 417,60 €.

Bien qu'une gratification ne soit pas obligatoire pour les stages d'une durée inférieure à 2 mois, le maire demande à l'assemblée d'échanger sur l'opportunité de récompenser cette stagiaire qui a donné entière satisfaction au sein du Service de l'école (avis favorable des enseignantes).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour attribuer une gratification de 417,60 € à la stagiaire FACCEMAZ Ashley de la MFR en raison de son comportement et assiduité lors de ce stage.

<b>FAVORABLE : 10</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>	<b>DÉFAVORABLE : 0</b>
-----------------------	-----------------------	------------------------

#### 6- SIAP DU KARST DE LA CHARENTE ( ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022)

Comme chaque année, les communes du SIAEP doivent présenter lors d'un conseil municipal son RPQS dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le RPQS 2022 a été annexé à la convocation du conseil municipal.

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service D'EAU POTABLE.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du KARST de la Charente.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

<b>FAVORABLE : 10</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>	<b>DÉFAVORABLE : 0</b>
-----------------------	-----------------------	------------------------

#### 7- DEVIS

Les devis suivants sont présentés :

- **CENTAURE** : sécurisation du site Internet pour un montant de 239,40 €/an.
  - **ATELIER MUNICIPAL** : remplacement des fenêtres devis Mathieu PECHER 1 984,04 €TTC- devis Sarl Michel MONTAUBAN 2 224,80 €TTC.
- Le devis Mathieu PECHER est retenu.

<b>FAVORABLE : 10</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>	<b>DÉFAVORABLE : 0</b>
-----------------------	-----------------------	------------------------

## 8- INFORMATIONS

- **Réserve incendie** : des contacts sont pris avec des propriétaires pour la recherche d'un terrain de 300 m<sup>2</sup> environ susceptible de recevoir une réserve souple de 120 m<sup>3</sup> dans les secteurs des Chevilloux, Chez Foucaud, Les Gerbelots.

- **STADE** : dans la salle de réception, les ballasts des néons sont hors-service! Nous sommes dans l'attente d'une solution chiffrée de CONFORT ELEC16. ALLEZ étudie l'extension de l'éclairage du terrain d'entraînement.

- **VOIRIE** : Un courriel de mécontentement a été adressé à SCOTPA suite aux travaux de réfection exécutés rue du Four à Pain.

- **LE PONT DU MONAT** : La convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Rivières et le devis pour l'expertise détaillée et chiffrée de l'ouvrage ont été signés. Le maire reçoit les agriculteurs qui exploitent dans ce secteur mardi.

- **BUDGET 2023** : présentation des investissements réalisés en 2023.

- **CIMETIÈRE PAYSAGER** : l'attribution de nom aux allées faciliterait l'orientation. La commission va lancer une étude.

## 9-QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 22 h 00.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 9 FÉVRIER 2024